



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le **15 JUIN 2017**

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : Mme HERBAUT
Tél. : 04.84.35.42.65
N° 87-2017 CO

ARRÊTÉ préfectoral
portant modification de la composition
du comité d'étang chargé de participer à l'élaboration du dossier
du contrat d'étang de Berre et d'en suivre l'exécution

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-41-3 et L.5215-21,
- VU le code de l'environnement,
- VU la loi modifiée n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité,
- VU la circulaire n° 3 du 30 janvier 2004 du Ministre de l'Écologie et du Développement Durable relative aux contrats de rivière et de baie,
- VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant pour la période 2016-2021,
- VU l'arrêté préfectoral du 28 mai 2008 portant constitution du comité d'étang chargé de participer à l'élaboration du dossier du contrat d'Étang de Berre et d'en suivre l'exécution,

.../...

VU le courrier en date du 26 avril 2017 par lequel le Président du GIPREB sollicite la mise à jour de l'arrêté préfectoral du 28 mai 2008 portant composition du comité d'étang,

CONSIDÉRANT que les modifications réglementaires et les évolutions institutionnelles intervenues modifient les membres et instances des collèges du comité d'étang,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réviser en conséquence la composition du comité d'étang,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Objet

L'article 2 de l'arrêté du 28 mai 2008 est actualisé comme suit :

« Le comité est composé de 51 membres répartis en quatre collèges ainsi qu'il suit :

1) Collège de l'ÉTAT et ses ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (13 membres)

Madame ou Monsieur

- ✓ le Préfet des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Préfet Maritime de la Méditerranée
- ✓ la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ✓ le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur directeur départemental des Bouches-du-Rhône
- ✓ la Directrice de la délégation P.A.C.A et Corse de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- ✓ le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, délégation départementale des Bouches-du-Rhône
- ✓ la Directrice Générale du Grand Port Maritime de Marseille
- ✓ le Délégué Régional du Conservatoire du Littoral
- ✓ le Directeur Inter régional de l'Agence Française pour la Biodiversité P.A.C.A. Corse
- ✓ le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ✓ le Directeur Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ✓ le Délégué Régional au Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur

ou son représentant.

2) Collège des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE et autres ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (19 membres)

Madame ou Monsieur

- ✓ le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ✓ la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Président du GIPREB
- ✓ le Maire de Berre l'Étang
- ✓ le Maire de Châteauneuf-les-Martigues
- ✓ le Maire d'Istres

.../...

- ✓ le Maire de Marignane
- ✓ le Maire de Martigues
- ✓ le Maire de Miramas
- ✓ le Maire de Rognac
- ✓ le Maire de Saint-Chamas
- ✓ le Maire de Saint-Mitre les Remparts
- ✓ le Maire de Vitrolles
- ✓ le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- ✓ le Président du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du ruisseau de la Cadière (SIARC)
- ✓ le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA)
- ✓ le Président du Syndicat Intercommunal d'aménagement du bassin de la Touloubre (SIAT)
- ✓ le Président du Syndicat Intercommunal du Bolmon-Jaï (SIBOJAI)
- ✓ le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

ou son représentant.

3) Collège des USAGERS ASSOCIATIFS et PROFESSIONNELS et des CHAMBRES CONSULAIRES (19 membres)

Madame ou Monsieur

- ✓ le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence
- ✓ le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
- ✓ le premier Prud'homme de pêche de Martigues
- ✓ le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Provence Alpes Côte d'Azur
- ✓ le Président de la Coordination des pêcheurs de l'étang de Berre et de la région
- ✓ le Directeur d'EDF - Unité Production Méditerranée
- ✓ le Président du Groupement Maritime et Industriel de Fos-sur-Mer (GMIF)
- ✓ la Présidente du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) Provence Étang de Berre
- ✓ le Président de la Fédération des Bouches-du-Rhône de pêche et de protection du milieu aquatique
- ✓ le Président de la Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- ✓ le Président de la Fédération de Voile des Bouches-du-Rhône
- ✓ la Présidente du Comité Départemental du Tourisme des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Président de la Fédération départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône
- ✓ la Présidente du Comité Départemental de randonnée pédestre des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Directeur de la Commission Exécutive de la Durance
- ✓ le Président de l'Étang Marin, Coordination des associations pour la reconquête de l'étang de Berre
- ✓ le Président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Président de la Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement (FARE Sud)
- ✓ le Président de l'Association France Nature Environnement PACA

ou son représentant.

4) PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- ✓ le Président du Conseil Scientifique du GIPREB ou son représentant
- ✓ le Directeur du GIPREB - Syndicat Mixte (Gestion Intégrée, Prospective et Restauration de l'Étang de Berre) ou son représentant.

ARTICLE 2 : Autres dispositions

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 mai 2008 sont inchangées.

.../...

ARTICLE 3 : Voies et délai de recours

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 4 : Publication et exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Istres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres du comité, affiché dans les mairies concernées, mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe



Maxime AHRWEILLER